

BÉARN DES GAVES

La CCBG face aux défis des énergies renouvelables et des contraintes budgétaires

Le conseil de la Communauté de communes du Béarn des gaves (CCBG), réuni le 22 janvier à Guinthe, avait invité en amont de ses débats Jean-Marie Darget, responsable de la direction régionale d'Enedis Pyrénées Landes.

Ce dernier a présenté les dernières évolutions en matière de raccordement au réseau des productions d'énergie renouvelable (EnR), c'est-à-dire le photovoltaïque, l'hydraulique ou l'éolien sur le territoire. Un message qui a laissé pantois certains maires qui ont des projets photovoltaïques en cours et qui s'interrogent sur leur pérennité. En effet, beaucoup de projets d'EnR ont été installés en Nouvelle-Aquitaine et le seuil de 16,3 gigawatts, décrété par l'État, a été atteint dans un contexte où le réseau n'est plus capable d'absorber plus d'injections d'électricité.

Désengagement

Pour le responsable d'Enedis, « on ne peut plus raccorder de producteurs d'énergie supérieurs à 36 kilowatts jusqu'en 2028. Les grands parcs éoliens vendéens ont utilisé la majorité de la dotation de la Nouvelle-Aquitaine. Le risque, pour le réseau, est celui du black-out comme ce qui s'est passé en Espagne. La seule solution sera de



La CCBG a décidé de se désengager de l'organisation des Marchés de producteurs de Pays. G. L.

faire des travaux sur toutes les lignes RTE.»

Dans un contexte budgétaire contraint, la CCBG a décidé de se désengager du partenariat qu'elle avait noué avec la Chambre d'agriculture dans l'organisation des Marchés de producteurs de Pays. Désormais, l'organisation et le financement de ces événements relèveront de l'initiative communale.

En Aban en déficit

Au rayon des finances, la Région a accordé à la CCBG une subvention de 63 540 euros pour compenser à

hauteur de 60 % le déficit annuel d'exploitation du service du transport à la demande En Aban.

Du côté des dépenses, le président a signé un devis pour la collecte du verre pour un montant de 14 259 euros par trimestre et un autre de 28 980 euros pour l'entretien des chemins du Plan local de randonnée. Le plus gros chèque reste, dans un contexte inflationniste, celui adressé à l'assureur SMACL pour les « dommages aux biens » de 105 722 euros, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2025.

Gilbert Laveissière